

16 AOÛT 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 16 août 2001 à 16 heures 15 à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN McMASTER
PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
MARCEL DION**

Monsieur le conseiller JEAN-GUY TARTE est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, est aussi présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER, QU'UNE SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT EST CONVOQUÉE PAR LES PRÉSENTES PAR LA MAIRESSE, MADAME PAULINE QUINLAN, POUR ÊTRE TENUE À LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE, 88, BOULEVARD DE BROMONT À BROMONT, LE 16 AOÛT 2001 À 16 HEURES ET QU'IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION LES SUJETS SUIVANTS :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2001-08-278

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU 16 AOÛT 2001

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2001-08-279

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2001

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

16 AOÛT 2001

- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT FERMANT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 316-1, 316-2, 320-11, 320-12, 321-4 À 321-6, 322-1 À 322-4 ET 323-8 À 323-14 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, QUI REPRÉSENTENT UNE PARTIE DE LA RUE DE CHARLEVOIX MENANT À LA TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION.
- 2001-08-280 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 848-2001
- 6. RÈGLEMENTS**
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 2001-08-281 7.1 MANDAT DONNÉ À LA VILLE DE GRANBY RELATIVEMENT À L'ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM
- 2001-08-282 7.2 CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DES ROUTES PORVINCIALES
- N. M. 7.3 SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS
- 8. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 2001-08-283 8.1 PROLONGATION DE L'EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT SURNUMÉRAIRE
- 9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 10. INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX**
- 11. PÉRIODE DE QUESTION**
- 2001-08-284 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

16 AOÛT 2001

2001 –08 –278

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU 16 AOÛT
2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du Conseil municipal du 16 août 2001 avec la modification suivante :

- le sujet numéro 7.3 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2001 –08 –379

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 6 AOÛT 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 août 2001.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
FERMANT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À
TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 316-1, 316-2, 320-11, 320-12,
321-4 À 321-6, 322-1 À 322-4 ET 323-8 À 323-14 DU CADASTRE DU
CANTON DE BROME, QUI REPRÉSENTENT UNE PARTIE DE LA
RUE DE CHARLEVOIX MENANT À LA TOUR DE
TÉLÉCOMMUNICATION.**

Monsieur le conseiller **JEAN McMASTER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement enlevant le caractère de rue et fermant à titre de chemin public les lots 316-1, 316-2, 320-11, 320-12, 321-4 à 321-6, 322-1 à 322-4 et 323-8 à 323-14 du cadastre du canton de

16 AOÛT 2001

Brome, qui représentent une partie de la rue de Charlevoix menant à la tour de télécommunication

2001 –08 –380

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 848-2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE des copies sont disponibles pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement numéro 848-2001 intitulé RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 316-1, 316-2, 320-11, 320-12, 321-4 À 321-6, 322-1 À 322-4 ET 323-8 À 323-14 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, QUI REPRÉSENTENT UNE PARTIE DE LA RUE DE CHARLEVOIX MENANT À LA TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION, lors de son adoption.

ADOPTÉ

2001 –08 –381

**MANDAT DONNÉ À LA VILLE DE GRANBY RELATIVEMENT À
L'ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM**

ATTENDU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et Ville ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite procéder à l'achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage dont elle a besoin pour la saison 2001-2002;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont confie à la Ville de Granby le mandat de procéder, en son nom, à l'achat regroupé concernant le sel de déglacage nécessaire pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer trois mille cinq cents (3 500) tonnes de sel de déglacage.

16 AOÛT 2001

QUE la Ville de Bromont s'engage, si la Ville de Granby adjuge le contrat de fourniture de sel de déglacage, à respecter les termes du contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

ADOPTÉ

2001 –08 –382

CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DES ROUTES PROVINCIALES

ATTENDU QUE le ministère des Transports offre à la Ville de Bromont un contrat d'entretien hivernal de la route 241 (de la route Pierre-Laporte au boulevard de Bromont) et du Boulevard de Bromont (de la lumière au viaduc).

ATTENDU QUE ces routes de déneigement s'intègrent aux routes de déneigement de la Ville.

ATTENDU QUE le Ministère offre un montant de **TRENTE-CINQ MILE TROIS CENT HUIT DOLLARS ET SEIZE CENTS (35 308.16 \$)** pour les services de déneigements spécifiés au devis accompagnant le contrat.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **MARCEL DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le contrat 5373-01-4914 tel que joint à la présente.

ADOPTÉ

N. M.

SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

Le sujet numéro 7.3 est reporté à une séance subséquente.

2001 –08 –383

**PROLONGATION DE L'EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR EN
BÂTIMENT SURNUMÉRAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN McMASTER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

16 AOÛT 2001

DE prolonger l'engagement de Monsieur Serge Boucher, en tant qu'inspecteur en bâtiment surnuméraire, selon les besoins du département, au taux de la classe 1A, an 1, selon la convention collective en vigueur, pour les heures réellement travaillées

ADOPTÉ

N. M.

INFORMATION SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

Aucune information n'a été donnée concernant les regroupements municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Diane M. McMaster demande pourquoi le sujet numéro 7.3 a été reporté. Elle souligne le fait que les documents concernant les premiers répondants sont confidentiels.

2001 -08 -384

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PIERRE BRASSARD**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER